

AU TRIBUNAL

HUIT MOIS DE PRISON POUR AVOIR FRAPPÉ SA COMPAGNE ET SES ENFANTS

BRUAY-SUR-LESCAUT. Deux mois après sa sortie de prison, il a recommencé. Déjà condamné quatre fois pour des violences sur ses compagnes ou ses enfants, un Bruaysien de 37 ans a été de nouveau condamné à huit mois de prison par le tribunal de Valenciennes, lundi. Le parquet avait requis 12 mois ferme. Le 25 janvier, le prévenu est chez sa compagne et mère de ses trois enfants, à Bruay-sur-l'Escaut. Sous l'empire de l'alcool, il serait allé dans la chambre de sa fille née d'une précédente union, pour la frapper. Après les coups, l'adolescente de 15 ans, décide de partir. En premier lieu, sa belle-mère l'en empêche puis cède. Quand elle revient, l'ado s'enferme dans les toilettes. Après avoir forcé la poignée, le prévenu lui donne de nouveau des claques. Ensuite, sa fille, son fils et sa compagne prennent aussi des coups. Devant le tribunal, le prévenu indique, lors d'une de ses rares prises de parole, que la relation est parfois conflictuelle avec sa fille. Considérée par son père comme un enfant difficile à gérer, l'adolescente a déjà été placée en foyer. Au moment des faits, elle était en transition entre deux établissements. Le tuteur a aussi vu la révocation de quatre mois de son sursis probatoire. Il effectuera sa peine à domicile, sous bracelet électronique. Il devra verser 150 € à sa compagne, 500 € à sa fille et 300 € aux deux autres enfants impliqués pour le préjudice, ainsi que 1 400 € en tout pour les frais de justice. ■

VINCENT MARCHÉ

SIX MOIS FERME POUR VIOLENCE ET HARCELEMENT SUR SON EX-COMPAGNE

CONDÉ-SUR-LESCAUT. Un Condéen de 42 ans a été condamné à six mois de prison ferme, reconnu coupable de violence sur sa colocataire depuis août dernier, devenue depuis sa petite amie. Dans la nuit du 2 au 3 mars, le prévenu lui aurait demandé un rapport sexuel. Après un refus, une dispute a éclaté, il lui a tiré les cheveux. Le prévenu a aussi été reconnu coupable de harcèlement sur les deux premiers mois de l'année : insultes, dénigrement, suppression de comptes sur les réseaux sociaux, appels et messages auprès de l'intéressée et de ses proches pour la localiser. Il était persuadé qu'elle avait des relations avec d'autres hommes.

Le quadrangulaire est en état de récidive légale, pour avoir déjà été condamné le 9 mars 2022, pour des violences commises sur la mère de sa fille.

« Je ne suis pas une personne mauvaise. Il me faut des soins », répète le prévenu à l'audience. Lors du sursis probatoire accordé, une obligation de soins avait été requise par le tribunal. Il a commencé à voir un psychiatre. Le Condéen a été maintenu en détention. Les quatre mois du sursis probatoire ont été révoqués. De plus, il a interdiction d'entrer en contact avec la victime pendant deux ans. ■ V. M.



Cinq tablettes offertes à l'Unité de chimiothérapie ambulatoire

Vendredi, les membres du comité de l'association Après Cancers ont remis au personnel de l'Unité de chimiothérapie ambulatoire du centre hospitalier cinq tablettes et cinq casques destinés aux malades durant leurs soins.



Des tablettes, des casques et des livres ont été remis au personnel de l'Unité de chimiothérapie ambulatoire.

DENAIN. Une séance de chimiothérapie peut durer entre une et cinq heures. Ces tablettes vont donc permettre aux patients de pouvoir s'évader un peu durant leur séance. En plus de ce matériel, des livres ont été offerts par la FNAC de Douai. Le tout a été remis à Estelle Miellot, cadre supérieure de santé, et Thomas Petiau, cadre de santé de l'Unité de pneumologie et de chimiothérapie ambulatoire. Un don identique a été fait à Valenciennes et sera effectué prochainement au centre Léonard-de-Vinci de Douai. L'association Après Cancers a été créée en 2019 par des bénévoles du centre Plateforme santé du Douaisis, son siège est basé à Somain. Elle est destinée aux personnes touchées par la maladie, ainsi qu'à leurs proches qui souhaitent avoir des informations et participer à diverses activités.

« L'association Après Cancers est destinée aux personnes touchées par la maladie, ainsi qu'à leurs proches. »

L'objectif est de remédier à un manque dans l'accompagnement des patients après le suivi médical.

PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'UNITÉ

Les malades en récidive peuvent également trouver de l'écoute et du soutien. L'association peut les aider s'ils ont un projet de vie, un défi personnel, sportif ou culturel. Elle est également à la recherche de bénévoles, de dons d'argent ou autre, n'hésitez pas à

la contacter. L'Unité ambulatoire de l'hôpital de Denain assure la prise en charge de différents cancers, thoraciques, digestifs, urologiques. Elle permet d'éviter l'hospitalisation complète. Chaque année, les demandes sont de plus en plus importantes.

Un projet est en cours afin de pouvoir l'agrandir. Mais la prise en charge des patients atteints d'un cancer est une activité soumise à une autorisation spécifique délivrée par l'Agence régionale de santé. Les autorisations sont accordées en fonction de la qualité de la prise en charge, de la thérapeutique et de seuils d'activité minimaux à atteindre pour certains traitements. ■

ALAIN LEDROLE (CLP)
Association Après Cancers : 06 51 75 55 77 ;
aprescancers@gmail.com ;
Facebook : Apres cancers.

Les élus vont pouvoir se réunir en conseil municipal salle Gilbert-Défosse

ABSCON. La municipalité voulait changer le lieu où se tiennent les conseils municipaux. La sous-préfecture de Valenciennes a donné son accord le 14 février. La salle Gilbert-Défosse peut accueillir jusqu'à 120 personnes et elle est aussi accessible aux personnes à mobilité réduite, avait souligné la commune dans sa demande. C'est donc dans ce lieu que se tiendra, le 23 mars, le conseil municipal qui sera consacré au

budget primitif 2023. Pour préparer ce budget, les élus ont examiné le rapport d'orientations budgétaires. Après avoir analysé le contexte économique (mondial, européen, national), ils ont fait le point sur le budget communal 2022 et élaboré les grandes orientations budgétaires 2023.

VIGILANCE, LE MAÎTRE-MOT DES FINANCES

En 2022, au niveau du fonction-

nement, le déficit est de 149 289, 54 € et en investissement, les bénéfices sont de 116 236, 37 € soit un déficit de 33 053,17 €.

En conclusion de ce débat, Patrick Kowalczyk, le maire, a estimé que la commune bénéficie d'une situation financière saine. La vigilance sera le maître-mot de sa politique 2023, notamment sur les dépenses de personnel et celles à caractère général, tout en poursuivant les investis-

sements. Éric Granato, élu de l'opposition, est intervenu pour dire qu'il ne partageait pas l'optimisme du maire, car à ses yeux, un déficit de 149 289 € au niveau des dépenses de fonctionnement n'est pas signe de bonne santé financière, ce à quoi le maire a répondu que compte tenu des conditions actuelles, Abscon n'est pas la plus mal lotie quand on la compare à des villes voisines de même strate. ■

MICHEL LOIRS (CLP)



Désormais, les conseils municipaux se tiendront à la salle Gilbert-Défosse.

Extrait du journal La Voix du Nord - Mercredi 08 mars Page 16/17

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)